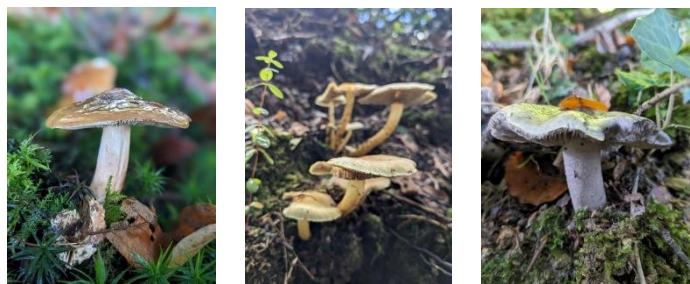


2025

Juillet-Août-Septembre



BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

PAS DE CONSEILS MUNICIPAUX EN JUILLET ET AOÛT

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mme LEFEVRE Sylvie Adjoints ;
MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, CLOT Serge, PINCHON Roland, Mmes ROTROU Delphine, SIMON Bérangère, MERMET-BIJON Nathalie, conseillers municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES

M. PAIN Frédéric donne pouvoir à M. AMBROIS Christophe,
Mme LETERRIER Sophie donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie,
M. LIGNY Franck-Edouard donne pouvoir à Mme SIMON Bérangère,
Mme BRUNEAUX de la Salle Mireille donne pouvoir à Mme MERMET-BIJON Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour. Une concernant l'exonération des pénalités de retard pour les entreprises du marché de la rénovation de la garderie. La deuxième concerne la modification de coupure de l'éclairage public à la salle de sports.

Approbation du procès-verbal du 23 juin à l'unanimité

DCM 2025-37 : EXONERATION PENALITES DE RETARD POUR TOUTES LES ENTREPRISES DU MARCHE DE LA RENOVATION DE LA GARDERIE

Monsieur Le Maire expose que lors du marché de la rénovation de la garderie, les entreprises n'ont pas fini le chantier à la date initialement prévue. Ce retard est dû en partie à l'abandon du chantier par l'économiste Hasley.

Monsieur Le Maire propose d'accorder aux entreprises du marché une exonération totale des pénalités de retard.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE aux entreprises du marché une exonération totale des pénalités de retard applicable dans le cadre du marché de rénovation de la garderie,

AUTORISE Monsieur le Maire à ne pas appliquer les pénalités pour retards des travaux de rénovation de la garderie à toutes les entreprises du marché ci-après au motif que les retards ne sont pas imputables à ces dernières :

Lot 1: Endelin

Lot 2: AMC Folliot

Lot 3: AMC Folliot

Lot 4: Sanect Cotentin

Lot 5: Sanect Cotentin

Lot 6: Selca
Lot 7: Lemerre
Lot 8: Leduc

DCM 2025-38: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBLALE

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, le conseil communautaire a décidé de restituer à ses communes membres les compétences « petite enfance, enfance et jeunesse ».

Par délibération N° DEL2019-142 du 12 décembre 2019, le conseil communautaire a pris la compétence facultative d'« *accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles, ainsi que, pour les communes de moins de 10 000 habitants, le portage de la convention territoriale globale (CTG) et de la démarche du projet éducatif social local (PESL) issu de la coordination des actions communales* ».

La CTG est un document cadre permettant l'obtention de financement complémentaire au titre du « Bonus Territoire », de développer une stratégie globale co-définie au travers des postes de chargés de coopération et de planifier des développements sur le territoire afin d'anticiper la mobilisation des fonds par la CAF.

La CTG 2020-2024 a contribué à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles du Cotentin. Elle était structurée autour de deux enjeux : d'une part, créer les conditions favorables au développement équilibré des services au territoire et d'autre part, structurer et pérenniser le partenariat existant. Cette CTG a permis d'identifier un socle commun de services à l'échelle de la communauté d'agglomération et de formaliser une grille de lecture partagée en matière de service aux familles.

En 2024, un travail d'évaluation a été mené et l'élaboration de la nouvelle CTG a été lancée en collaboration avec les pôles de proximité et la CAF. Pour ce faire, des groupes de travail composés d'élus et d'agents de l'Agglomération ont été organisés sur les thématiques des axes stratégiques et transversaux.

La nouvelle CTG 2025-2029 constitue une référence commune pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération fixant des grands axes dans lesquels les communes pourront intégrer de nouveaux projets par voie d'avenant. Elle sera le lien entre des besoins identifiés et l'expression d'une volonté politique d'y répondre permettant le déploiement d'actions opérationnelles partagées sur les thématiques suivantes :

- Grandir et s'épanouir : la Petite Enfance
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : l'Enfance 3-10 ans
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : la jeunesse 11-18 ans
- Faciliter le bien-vivre des familles du territoire
- Le handicap – l'Inclusion
- L'attractivité des métiers
- L'accès aux droits
- Axe transversal – Animer et fédérer

La CTG est portée par les services communs et l'ensemble des communes qui mènent des actions s'inscrivant dans son périmètre. C'est pourquoi, les 16 communes qui assurent le fonctionnement de services en régie ou en délégation de service public sont également signataires de la CTG pour la période 2025-2029.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin la convention territoriale globale pour la période 2025-2029.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

DCM 2025-39: DELIBERATION CONCORDANTE POUR L'ACCEPTION ET LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Par notification du 15 juillet 2025, un fonds de concours d'un montant de 186 433 € a été accordé par la Communauté d'agglomération du Cotentin pour le projet : Construction d'une MAM et d'une bibliothèque.

Ce fonds de concours fait l'objet d'une convention de versement, qui est soumise à une délibération concordante de la commune de Saint-Joseph à la majorité simple.

La somme sera versée en une ou plusieurs fois selon les modalités précisées dans le règlement des fonds de concours communautaires 2024-2026 accepté par délibération N° 2024-08 du 11/03/2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DCM2024-08 du 11/03/2024 validant le projet, le plan de financement prévisionnel et la demande de fonds de concours

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin N° DEL20250-57 du 26/06/2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE le fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Cotentin d'un montant de 186 433 € pour le projet Construction d'une MAM et d'une bibliothèque.

AUTORISE M. ou Mme le Maire à signer la convention de versement des fonds de concours et l'ensemble des éléments nécessaires au versement.

DCM 2025-40: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION GRDF

Monsieur Le Maire rappelle que, comme évoqué lors du conseil municipal du 23 juin 2025, une mise en place d'une conduite de gaz vert par GRDF est prévue entre les communes de Yvetot Bocage, de Négreville et de Saint-Joseph via la Route de la Brique, Route du Carrefour au Diable, la Chasse au Clair, Froide Rue.

Cette conduite permettra de raccorder le GAEC de la BASFEUILLE de Yvetot Bocage à la conduite GRDF traversant Saint-Joseph. Cette conduite ne permettra pas aux habitants de s'alimenter au gaz produit.

Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que collectivités, il y a une obligation d'accueillir les réseaux.

Les travaux ne sont possibles que sur des voiries publiques afin de pouvoir effectuer des contrôles (fuites) sur la conduite.

Monsieur le Maire a demandé qu'une réunion publique soit organisée avec les riverains concernés avant les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les dispositions de la convention de rattachement des canalisations et ouvrages à conclure avec GRDF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DCM 2025-41 : ADOPTION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA CLECT

Par courriel du 5 septembre 2025, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 4 septembre 2025.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la Brèche et du centre de santé Brès-Croizat (Cherbourg-en-Cotentin). Il a été adopté à l'unanimité moins une abstention. Il sera ensuite présenté au conseil communautaire du 25 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Ceci étant exposé, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 4 septembre 2025 et transmis à la commune le 5 septembre 2025.

Le conseil municipal décide :

- D'adopter le rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 5 septembre 2025 par la Présidente de la CLECT

DCM 2025-42: RECENSEMENT DE LA POPULATION : COORDONNATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE la création de 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026.

☒ Chaque **agent recenseur** percevra la somme de 850 € brut pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2026.

La collectivité versera un forfait de 60 € pour les frais de transport.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

☒ De désigner un **coordonnateur d'enquête** qui est un agent de la collectivité :

Il bénéficiera :

- d'heures supplémentaires (I.H.T.S).

DEVIS

DCM 2025-43 : DEVIS MCF

Monsieur Le Maire présente un devis pour le clocher de l'église.

Après le constat de fuites, l'entreprise MCF est intervenue pour identifier les origines des fuites par pulvérisation de produits colorés. Il s'avère que de nombreuses micro fuites sont présentes au niveau des joints qui n'avaient pas été repris précédemment.

L'entreprise MCF propose une réfection des joints pour un montant de 5 080 € H.T. soit 6 096 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise MCF pour un montant de 5 080 € H.T soit 6 096 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise MCF.

DCM 2025-44 : DEVIS MCF

Monsieur Laurent SEPULCHRE de Condé présente un devis pour la pose de leds au niveau du clocher de l'église.

Monsieur SEPULCHRE de Condé rappelle qu'il y a quelques années un éclairage sur les arrêtes du clocher était présent et que les habitants comme les gens de passage appréciaient cette mise en valeur de l'église de Saint-Joseph.

L'entreprise MCF propose un devis pour la pose de luminaire pour un montant de 2 980 € H.T. soit 3 576 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise MCF pour un montant de 2 980 € H.T soit 3 576 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise MCF.

DCM 2025-45 : DEVIS TEDDY LECLERC : TRAVAUX FACE A L'EGLISE

Monsieur Laurent SEPULCHRE de Condé présente un devis de Teddy Leclerc pour la réfection d'une grille de collecte des eaux de pluie en face l'église.

Ce devis s'élève à 680 € H.T. soit 816 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Teddy LECLERC pour un montant de 680 € H.T soit 816 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Teddy LECLERC.

DCM 2025-46 : DEVIS TEDDY LECLERC : TRAVAUX FERME DE LA COULDRÉ

Monsieur Laurent SEPULCHRE de Condé présente un devis de Teddy Leclerc pour pose de caniveaux sur le chemin de la Coudré.

En effet, lors de pluies fortes et à répétition, l'eau du chemin passe par-dessus le ruisseau, arrive dans la cour avec des cailloux du chemin.

Monsieur SEPULCHRE de Condé propose un devis de l'entreprise Teddy LECLERC pour un montant de 2530 € H.T soit 3 036 € T.T.C pour la pose d'un caniveau avec grille fonte renforcée.

Monsieur SEPULCHRE de Condé propose de prendre en charge la moitié du montant du devis, étant le seul impacté par ces désagréments.

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux similaires avec coûts partagés ont été effectués pour d'autres habitations sur la commune.

Madame ROTROU Delphine demande si d'autres devis peuvent être établis par d'autres entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que Teddy Leclerc est toujours disponible en cas de demandes urgentes, accepte les petits travaux et ses tarifs sont tout à fait corrects, en témoigne les travaux effectués où nous avons eu plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Teddy LECLERC pour un montant 1 265 € H.T soit 1 518 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise Teddy LECLERC.

DCM 2025-47 : ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES CONDITIONS DE MISE EN SERVICE ET DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

L'éclairage public est actuellement mis en service à 6h30 et coupé à 21h.

Quand les adhérents des séances de sports, proposées par l'association de gymnastique de Saint-Joseph, sortent du gymnase, l'éclairage public est éteint. Un éclairage jusqu'à 21 h 15 permettrait une sortie en sécurité.

Monsieur Le Maire propose de couper l'éclairage public à 21 h 15 au lieu de 21 h les mardis et jeudis uniquement pour l'éclairage public du bourg.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes utilisant la salle de sports,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le principe de couper l'éclairage public à 21 h 15 et de mettre en service à 6h30 pour l'éclairage public de la salle des sports ;

DONNE délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible.

INFORMATIONS

-Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Madame Valérie LEPETIT présidente de l'association de la gymnastique et Monsieur Alain CARON président de l'association des Toujours Jeunes ont adressé leurs remerciements pour l'attribution de la subvention communale.

-Monsieur Le Maire s'est entretenu avec Monsieur GERMAIN de l'entreprise POSEIDON pour la restitution de la voirie et des espaces verts du lotissement du Clos LUDET.

-Monsieur le Maire informe que diverses demandes d'urbanisme ont été reçues : Certificat d'urbanisme et permis de construire. Plusieurs maisons ont été vendues sur la commune.

-Monsieur le Maire et Monsieur SEPULCHRE de Condé ont rencontré Monsieur Roulland, exploitant, pour discuter du chemin de la Chapelle. En effet, le passage actuel utilisé par l'exploitant

fragilise l'édifice. Un nouveau passage est nécessaire, compte tenu de la taille des engins agricoles d'aujourd'hui.

-Monsieur le Maire et Monsieur SEPULCHRE de Condé ont participé à une réunion avec le cabinet OBLO pour les travaux de la chapelle.

-Monsieur le Maire informe qu'une réunion sur les parcelles de la Chasse Girot pour le bornage était organisée. Les riverains étaient conviés à cette réunion. Lors du prochain conseil, la mise en vente sera étudiée.

-Monsieur le Maire informe que le nettoyage du sol et vitres du groupe scolaire a été effectué pendant les vacances scolaires de cet été. Le contrôle électrique et quelques travaux (resserrage cosse électrique) ont été effectués.

-Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Launay du club de football de Sottevast pour discussion sur l'éclairage du stade. En effet, l'éclairage fonctionne très mal. Une demande de devis est en cours auprès de l'entreprise Bouygues. Un passage en LED est envisagé. Une subvention de la fédération de football pourrait être possible à hauteur de 60 %.

-Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie avant la rentrée scolaire et a décidé de ne pas accueillir les très jeunes (2 ans) pour les Toutes Petites Sections. --En effet, l'effectif étant de 26 élèves en maternelle, il était plus opportun d'accueillir les enfants plus sereinement. L'effectif de l'école de Saint-Joseph est de 84 élèves (stable par rapport aux années précédentes) : PS/MS : 27 élèves, GS/CP : 19, CE1/CE2 : 20, CM1/CM2 : 18. L'équipe enseignante est elle aussi stable. Mesdames Sophie LETERRIER et Sylvie LEFEVRE ont procédé à la remise des dictionnaires offerts par la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux élèves de CM2.

-Madame Sylvie LEFEVRE signale des trous sur la route. Un petit rebouchage va être effectué sachant que la route va être de nouveau en travaux pour la mise en place de la conduite de gaz. Madame LEFEVRE demande également quand les haies vont être taillées. Monsieur SEPULCHRE informe que les travaux vont commencer très prochainement.

20H20 : départ de Monsieur Roland PINCHON, Monsieur Laurent SEPULCHRE de Condé et de Madame Sylvie LEFEVRE

-Monsieur le Maire informe qu'un recrutement pour appui à la cantine a été effectué.

-Monsieur le Maire informe qu'un suivi de travaux de pose de la fibre est en cours notamment pour la Route de la Fresnée, Route de la Butte et Carrefour au Diable. L'installation devait comporter au départ des poteaux Route de la Fresnée mais, après négociation, ce sera enterré là où les réseaux sont déjà enterrés. Par contre, ce sont des travaux dits complexes donc ils ne seront finis que dans 1 an pour les habitations.

-Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec Monsieur SEPULCHRE de Condé et Monsieur Marest de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a eu lieu au sujet de la gestion des eaux de pluies de la Zone Artisanale d'Armanville. La Gloire peut monter de 1 mètre en peu de temps. La gestion des eaux de pluie est bien prise en compte sur la partie extension de la zone et va être revue pour l'existant.

-Monsieur le Maire informe que 2 mariages ont été célébrés, 1 conclusion de PACS et 2 dissolutions de PACS.

-Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une effraction dans les maisons rachetées par l'état au bord de la RN 13.

-Monsieur Le Maire informe que quelques conflits de voisinage ont été constatés sur la commune.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : lundi 20 octobre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

INFORMATIONS

➤ OUVERTURE DE LA MAIRIE :

- LUNDI de 13h30 à 16h30
- MERCREDI de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00
- VENDREDI de 13h30 à 16h30

Une permanence téléphonique est également assurée :

Le lundi matin
Le mardi toute la journée
Le jeudi toute la journée
Le vendredi matin



Email : mairie-st-joseph@wanadoo.fr

Tel : 02.33.40.07.09

Trois outils de communications sont à votre disposition pour vous tenir au courant des dernières actualités, des informations concernant directement la commune et celles utiles à tous.



Site internet : saint-joseph-encotentin.fr

 Facebook

 Instagram

LIRE A COEUR

➤ BIBLIOTHEQUE

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH – Tél. 02 33 95 07 34

Mail : biblio-st-joseph@orange.fr

Portail en ligne : www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr

L



Dans les bibliothèques du territoire

Des ressources pour tous

117572 documents disponibles : livres, DVD, CD, livres-audio

Consultation sur place libre et gratuite

Vous voulez emprunter des documents ?

Carte d'adhérent unique

Elle est valable dans les 8 bibliothèques du réseau

Abonnement annuel :

Adulte : 8€

- de 18 ans : gratuit

Etudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux : 4€

Très prochainement, dans votre bibliothèque :

Heure du conte "théâtre et Cie..."

Le samedi 22 novembre à 11 h à la bibliothèque : des histoires à écouter à partir de 3 ans
Durée 30 mn → Gratuit

Lectures normandes animées par le par le "P'tit capé de Brix"

Le mardi 25 novembre à partir de 14 h 30 à la Salle des fêtes de Saint-Joseph.
Pour prolonger ce moment convivial, cette animation sera suivie d'un goûter.
Durée : 1 h 30 → Gratuit

Atelier Bricolage

Le mercredi 17 décembre à 15 h, un atelier de fabrication de petites marionnettes sera organisé à la bibliothèque.
Durée : 1 h 30 → Gratuit.

Venez nombreux !

➤ INFORMATIONS SUR LA TAILLE DES HAIES ET LES PLANTATIONS

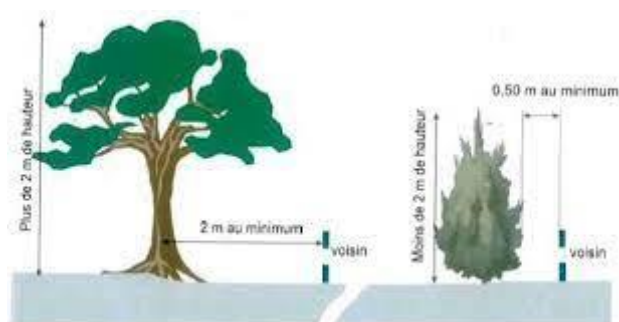
Pour mieux vivre ensemble, respectons quelques règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou de bon sens !

L'entretien des haies est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie.

Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.
Pour information, vous pouvez détruire la plantation mitoyenne jusqu'à la limite de votre propriété, à la condition de construire un mur sur cette limite.

Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des usagers, ainsi qu'assurer la sécurité routière.

L'élagage est également nécessaire pour protéger les réseaux électriques et de télécommunication et ainsi rester connecté.



Pour information,

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des végétaux. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin il y a des distances à respecter. Pour éviter des conflits, mieux vaut connaître la loi et la réglementation en vigueur. Pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative. Pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative. La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Une exception peut être admise pour les plantations de plus de 30 ans sous condition que cela n'apporte pas de gêne notable.

➤ **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**



Prochains événements :

Une bourse aux jouets et puériculture organisée les 29 et 30 novembre

à la salle des fêtes communale.

La décoration du sapin de Noël le 6 décembre

au city-stade.



➤ **ASSOCIATION GYM ST-JOSEPH**



Une belle reprise pour l'association

C'est avec un grand plaisir que les anciennes adhérentes ont accueilli les 15 petites nouvelles dans leur rang

Et voici donc une quarantaine de personnes motivées qui pratiquent le renforcement musculaire le mardi et le pilates les jeudis de 20h à 21h

Inès notre super coach a commencé son programme de remise en forme et sait nous faire travailler mais avec le sourire

Si l'activité vous intéresse, vous pouvez venir la tester gratuitement

Les femmes, les hommes et les ados, tout le monde!

Pour tous renseignements, contacter

Valérie Lepetit au 06.07.77.65.58

Facebook @associationgymstjo

Nous remercions la mairie qui a augmenté de 15 min (soit 21h15) les éclairages publics pour nous permettre de sortir de la séance avec la lumière sur le parking



➤ **A NE PAS MANQUER !**



Les Vœux de la municipalité auront lieu le :

VENDREDI 9 JANVIER 2026
à 20h30 à la salle des fêtes

dernière cérémonie des Vœux de notre Maire
Jean-Marie MOUCHEL et du conseil municipale actuel

VIE DE LA COMMUNE

JUILLET 2025



➤ **CHŒUR DES VILLAGES**

Du 4 au 8 Juillet, les Concerts en Valognais nous ont enchantés une nouvelle fois. Pour le groupe constitué de la chorale et ses amis, nous avons acheté 99 places !

Le 12, nous avons animé un beau mariage à Carentan et le lendemain, la Messe Médiévale de la grande fête annuelle de Cerisy-la-Forêt, dans l'abbatiale, en Grégorien, s'il vous plaît !

Entourée de la musique et de costumes d'époque, entre solennellement Arlette, la mère de Guillaume-le-Conquérant sur un très beau cheval noir. Elle est accueillie par Robert le Magnifique et des enfants qui lui offrent un bouquet qu'elle porte à la statue de Saint-Vigor pendant que nous chantons une chanson dédiée sur l'air de l'Hallelujah de Cohen. La cérémonie commence ensuite et le chant grégorien résonne bien dans cette architecture sublime.

À la sortie, nous avons chanté à l'extérieur, pour le vin d'honneur, une chanson à boire humoristique tirée des Carmina Burana originaux, accompagnés par un musicien du groupe médiéval et des sourires du public. Nous avons enfin participé au banquet. Nous étions 31, 20 choristes et 11 Membres amis dont notre Maire et son épouse qui suivent fidèlement nos activités. Nous sommes invités pour la fête de l'an prochain.

En Août, vacances bien méritées.

➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**

Ils étaient nombreux ce troisième mardi du mois dans la salle communale à se retrouver pour comme d'habitude jouer aux cartes, ou autres jeux de société ou partir marcher ou tout simplement discuter.

Puis les anniversaires ont été fêtés.



AOUT 2025

➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**



Méchoui

C'est le mardi 19 août que 100 personnes, adhérentes et non adhérentes du Club des Toujours Jeunes, se sont réunies dans la salle communale pour le traditionnel méchoui.

Les deux doyens Marinette Mendret et Georges Mouchel étaient présents.

L'apéritif a été pris à l'extérieur sous le soleil.

Tous ont apprécié l'excellent mouton cuit au feu de bois.

Une bonne ambiance a régné tout au long de la journée. Josiane Mouchel a fait d'heureux gagnants avec sa loterie savamment préparée.



Anniversaires

Bien-sûr les anniversaires, nombreux en ce mois d'août, ont été fêtés. Les dames ont reçu des fleurs, les hommes une bouteille.

SEPTEMBRE 2025

➤ CHŒUR DES VILLAGE



Nous reprenons dès le 1^{er} pour préparer la cérémonie de mariage du fils de Marie-France et Jacques Roué, qui a eu lieu le 13 dans l'église des Pieux. Le dynamisme du Père Edgar, un cousin saxophoniste et nos chants ont fait de cette cérémonie un moment émouvant et particulièrement joyeux.

Nous préparons aussi la fête anniversaire de notre chorale : 25 ans - puisque notre premier mini-concert a eu lieu pour la célébration de l'an 2000 - et 20 ans – pour l'Association Chœur des Villages, à savoir Saint-Joseph et les communes fondatrices - fixée au 11 Octobre.

Le 22, nous accompagnons le dernier Adieu à M. Arnaud Estace, en l'église d'Yvetôt-Bocage. La famille et le prêtre nous ont chaleureusement remerciés.

➤ CLUB DES TOUJOURS JEUNES



Les adhérents se sont réunis comme chaque mois et les anniversaires ont été fêtés.



Solutions des jeux du
précédent bulletin



Réponse à l'énigme

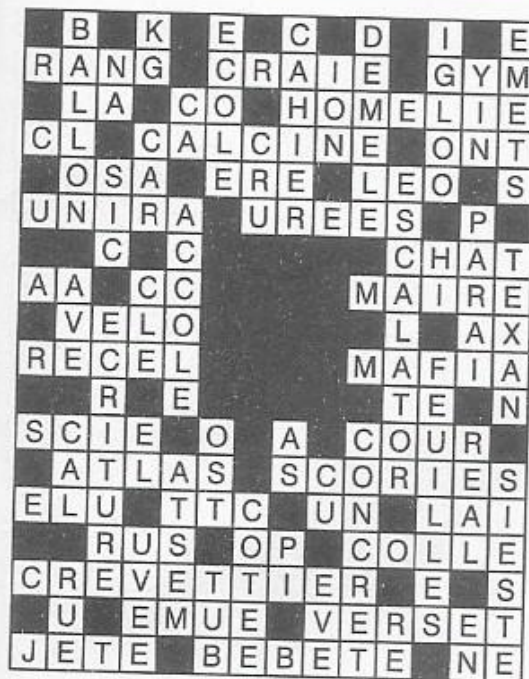
« La cascade »

22.

1	3	7	5	2	9	6	8	4
5	4	9	6	8	3	2	7	1
8	2	6	1	4	7	9	5	3
4	1	3	7	6	5	8	2	9
6	5	2	8	9	4	1	3	7
7	9	8	2	3	1	5	4	6
2	7	1	3	5	6	4	9	8
9	6	5	4	7	8	3	1	2
3	8	4	9	1	2	7	6	5

PAGE 3

Mots fléchés



Le nom est : **RÉCRÉATION.**



9

		3						1
			3	2	5	6	4	
6			1		7			
3		2	9				8	5
	9						3	
4	8				6	2		9
			4		9			2
	2	1	5	6	8			
7							9	

~ ENIGME ~

« Du fond de la Provence
Sous le mistral elle danse.
De son cœur naît l'essence.
A une couleur elle a donné
naissance. »

QUI EST-ELLE ?

En regroupant et en mélangeant les lettres de chaque mot donné avec la lettre qui le suit, trouvez un second mot composé, selon le cas, de quatre, cinq, six ou sept lettres. Aucun mot au pluriel n'est admis, ni aucun verbe conjugué.

Exemple: O P A L I N S + O = P O L O N A I S

Mots de 4 lettres

1 T O I + S =

4 P E U + J =

2 A P I + X =

5 P A N + L =

3 S U C + T =

6 D U O + J =

7 P I F + A =

Mots de 5 lettres

8 G A N T + I =

9 U S E R + P =

10 S E A U + L =

11 T R I O D =

Mots de 6 lettres

12 P O L I R + F =

13 T E R R E + S =

14 S O B R E + N =

Mots de 7 lettres

15 A L I T E R + F =

16 P O N D R E + U =

17 F A M E U X + I =

18 C H A L E T + O =

19 L A V O I R + T =

20 T E N A N T + T =